

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ère} SESSION ORDINAIRE POUR 2016

REUNION DES 14 ET 15 AVRIL

N° 2016/O1/020

**QUESTION ORALE DEPOSEE PAR M. Michel STEFANI
au nom du Groupe « Elues Communistes et Citoyens du Front de Gauche »**

OBJET : Restructuration des escales bastiaise et ajaccienne d'Air France.

Les agents d'Air France sur les escales de Corse ont récemment fait part de leurs inquiétudes s'agissant des projets de restructuration envisagés par la direction de la compagnie.

104 postes, 53 sur Ajaccio et 51 sur Bastia, devraient être supprimés dans un premier temps fin 2017 pour atteindre en 2018 un total de 83 et 75 correspondant à la diminution de la compensation financière de 8M€.

Récemment nous avons pu lire dans la presse quotidienne que le PDG d'EasyJet, qui se vante d'avoir "*secouer les vaches sacrées du modèle*", prévoyait de renforcer son offre en proposant sur la Corse du Sud près de 290 000 sièges sur la période d'été.

En même temps la DSP sur Figari est attaquée par Ryanair. Et dans tous les cas nous voyons les CCI dérouler le tapis rouge à ces compagnies low cost qui par ailleurs sont frappées d'amnésie quand il faut payer la Taxe de Transport ou tout simplement respecter le droit du travail.

Les opérateurs historiques sont ainsi confrontés à une concurrence déloyale d'autant plus forte que les low cost écrèment le trafic dans les périodes les plus attractives, sur les lignes plus rentables.

Ils sont donc invités à s'adapter. À tous les coups la variable d'adaptation c'est l'emploi au prétexte des couts salariaux trop élevés pour rester dans la compétition ultralibérale ou au final, seuls les gros actionnaires gagnent en dividendes.

Air Corsica nous l'avons vu est elle aussi menacée par cette libéralisation incessante. En 2013 elle a perdu 80 000 passagers en correspondance.

Comment ne pas s'interroger sur la frénésie des CCI, prêtes à attirer toujours plus d'opérateurs low cost, alors que ce qui se joue c'est effectivement de préserver l'attractivité et la qualité de l'offre publique comme la stabilité économique et sociale de la DSP.

Dans ce cadre il nous semble indispensable :

d'agir pour renforcer le partenariat AF AC notamment sur les opérations au sol concernant les ATR ;

de demander à la direction d'AF de revoir sa politique s'agissant des escales corses en tenant compte de l'objectif énoncé précédemment ;

d'intervenir enfin auprès des CCI, auxquelles la CTC a confié la gestion des infrastructures portuaires et aéroportuaires, afin qu'elles cessent d'empiéter sur les compétences de la CTC en matière d'organisation de la desserte.

C'est le sens de cette question.